

# Séance ordinaire du Conseil Général de la commune de Prévonloup

## Prévonloup

### 16 décembre 2013

Appel	L'appel fait constater la présence des 22 conseillers du conseil. La Municipalité est représentée dans son intégralité. M. Buttitta Pietro est présent comme auditeur.
Procès-verbal	Le procès-verbal de la séance du 31 octobre dernier était consultable sur le site Internet de la commune. Ce procès-verbal est accepté à main levée, sans modification.
Communications de la Municipalité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Alain Michel, syndic signale que la PC-protection civile Moudon-Payerne travaille sur le projet d'une fusion Broye-Vully. Prévonloup faisant partie de la région Moudon est donc concerné. Une commission d'étude est nécessaire : le président, M. Léandre Bolomey, nomme Mmes Marlise Wegmann, Sandra Guerreiro Frade ainsi que M. Hervé Wyssa. Le syndic invite chacun à la collation qui suivra la séance et présente ses vœux pour les fêtes et pour 2014.</li> <li>• M. Jean-Marc Crottaz, municipal, attend des nouvelles du bureau de géomètre Nicod pour le trottoir Prés Devant. La zone d'arrêt de bus vers le poids public est en réflexion auprès du voyer de l'Etat.</li> <li>• M. Philippe Liniger, municipal, conseille de se désaltérer avec l'eau de Prévonloup qui coule en abondance.</li> <li>• Mme Anita Paccaud informe que le transporteur scolaire a été contacté pour améliorer les conditions de transport des élèves. Une réponse est attendue le 7 janvier pour la rentrée scolaire automne 2014.</li> </ul>
Budget 2014	<p>Lecture par le boursier, M. Marc Schneider, et commentaires par le syndic.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rubrique 1 : Administration : une augmentation de 1'000.-Fr a été prévue pour la rémunération des commissions d'étude.</li> <li>• Rubrique 3 : Domaines et bâtiments : suite à une question de M. Jean-Daniel Fattebert, M. Pierre-Alain Ogay, municipal, informe qu'une coupe de bois intéresse le Giron de jeunesse de Chesalles, par contre aucune grosse coupe de bois n'est prévue.</li> <li>• Rubrique 4 : Travaux : pour information, la déchetterie intercommunale gère environ 500 tonnes de déchets par année, soit 500 kg par habitant.</li> <li>• Rubrique 5 : Instruction publique : augmentation : les frais par élève se rendant à l'école à Moudon s'élèvent à 13'000Fr par année. C'est l'AIMSLE qui s'occupe de la gestion des frais. La possibilité de manœuvre pour la commune peut se faire par le biais de ses délégués. Mme Sabine Schaer, conseillère, relativise : elle préfère ne pas rêver même en s'impliquant beaucoup. Mme Sandra Guerreiro Frade pose la question d'une approche vers Romont : pas de démarche pour le moment.</li> <li>• Rubrique 7 : sécurité sociale : le montant est adapté en fonction de la prévoyance sociale cantonale.</li> <li>• Rubrique 8 : services industriels : la facture de Gruyère Energie, payée en 2013, n'apparaît plus au budget 2014.</li> </ul> <p>Ce budget montre un excédent de revenus de 4'120.-Fr Merci à M. Marc Schneider pour la réalisation de ce budget et au syndic pour les commentaires apportés.</p> <p>Lecture du préavis municipal par Mme Isabelle Christinet, secrétaire, qui informe que la somme de 75'000.-Fr représentant la réalisation du trottoir Prés Devant ainsi que son éclairage ont été retirés du budget. Ces projets feront l'objet d'un futur préavis.</p>

# Séance ordinaire du Conseil Général de la commune de Prévonloup

## Prévonloup

### 16 décembre 2013

Commission de gestion	Rapport de la commission de gestion est lu par son rapporteur, M. Olivier Schaer, qui recommande d'approuver le budget 2014 tel que présenté par la Municipalité. Ce budget est approuvé à main levée.
Crédit pour la première étape de la place de convivialité	Le préavis 4-2013 est lu par la secrétaire municipale. La Municipalité propose comme première étape la remise à plat du terrain avec un apport de terre ainsi que du gazon. Le budget s'élève à 17'920.- Fr TTC. Tout indique qu'il serait possible de réduire la facture finale en trouvant de la terre au meilleur prix en évitant des transports trop importants et en faisant certains travaux aux heures de commune. Ce dossier est en charge de M. Jean-Marc Crottaz. L'ensemble des travaux se réalisera par étapes sur une période d'au minimum 3 ans. M. Daniel Sprunger, conseiller, rappelle l'idée de contacter la Protection Civile et le tourisme pédestre et rural qui pourraient apporter leur contribution à la réalisation de ce projet.
Commission place de convivialité	La commission recommande au conseil général d'autoriser la Municipalité à réaliser la première étape de la place de convivialité (remise à plat du terrain) et de lui accorder un crédit maximum de 17'920.-Fr TTC Le Conseil général, à main levée, accepte par 15 oui ce préavis.
Divers et propositions individuelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Arrêt de bus du poids public : très mal placé dans un virage, il est dangereux. M. Christian Schneider, conseiller, propose la mise en place d'un signal lumineux à l'entrée du village en attendant les travaux. Le voyer a demandé une esquisse qu'il transmet aux différents services de l'Etat en vue d'une aide financière. La situation est complexe : un quai de 15cm sur une longueur de 10-12 mètres semble être exigé. Accès handicap obligatoire.</li> <li>• M. Christian Schneider fait remarquer que les salaires du président et de la secrétaire du Conseil général n'ont pas été réadaptés depuis très longtemps. Il demande à la commission de gestion d'étudier ce point. M. Fattebert abonde dans ce sens.</li> <li>• De plus, M. Jean-Daniel Fattebert remarque l'illusion du pouvoir dans beaucoup de décisions et demande dans ce sens de réfléchir l'idée de fusion intercommunale.</li> <li>• M. Jean Liechti, conseiller, annonce sa démission après 20 ans à la Municipalité et 30 ans au Conseil général : c'est par des applaudissements que le Conseil prend acte de sa décision.</li> </ul>

Le président clôt la séance à 21h en donnant rendez-vous à l'Auberge de l'Etoile.

Le Président

La Secrétaire: